

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [22/12/2023](#)

Date de convocation : 30 novembre 2023
Date d'affichage : 30 novembre 2023

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 23
Nombre de voix exprimé : 27

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Pierre Aubois, François Bonnet, Romain Brette, Jean-Luc Borel, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Marc Duval, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Eve Maurel, Jacques Natta, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Bernadette Vitale,

Procurations de : Catherine Serra à Richard Rouzet, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand

Absents et excusés : Robert Tchobdrenovitch, Jean-Marc Brabant Rose-Marie Dumontier, Philippe Egg, Mylène Garcin, Geneviève Jean, Séverine Maugan-Curnier, Karine Mouret, Josiane Panattoni, Jean-Louis Robert, Josianne Maurin, Emilie Bastié, Anne-Marie Dauphin, Michel Partage, Serge Robin

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-144
Marché de gestion et développement d'un service d'animation jeunesse intercommunal –
Attribution du marché à la SPL Durance Pays d'Aigues

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2511-3 ;

Vu la délibération n°2019-051 du 6 juin 2019 portant création d'une Société Publique Locale ;

Vu la délibération n°2021-042 du 8 avril 2021 portant approbation des nouveaux statuts de la SPL Durance Pays d'Aigues ;

Vu la Convention Territoriale Globale ;

Vu les statuts de COTELUB.

Dans le cadre de sa compétence d'intérêt communautaire « développement social, culturel, sportif et de loisirs pour les jeunes de 12 à 18 », COTELUB souhaite confier à la SPL un marché s'inscrivant dans la future déclinaison de la politique jeunesse.

Le contenu des prestations est le suivant :

- Animation jeunesse (périodes scolaires et vacances scolaires) sur les sites du Transfo et du Kiosk', mis à disposition de la SPL ;
- Organisation de 30 journées de séjours sur les périodes de vacances scolaires ;
- Participation à minima à 4 évènements annuels à l'échelle territoriale, départementale, régionale ou nationale ;

- Visite par l'ensemble des élèves des classes de sixième des deux collèges des structures dédiées aux jeunes : Transfo & Kiosk ;
- Organisation d'ateliers d'aide à la scolarité ;
- Intervention en milieu scolaire sur le temps méridien : proposition d'animations éducatives

Les montants prévisionnels du coût des prestations sont les suivants :

- 290 440 euros HT pour 2024 ;
- 290 440 euros HT pour 2025.

Ces montants sont réputés tenir compte de la contrepartie aux contraintes de service public imposées par COTELUB pour l'exécution du présent contrat.

COTELUB est actionnaire majoritaire de la SPL et exercer sur elle un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services. La SPL, à capitaux uniquement publics, exercer l'intégralité de son activité au profit de COTELUB. Il est ainsi possible de bénéficier des dispositions dites de la « quasi-régie » du Code de la commande publique qui permettent d'attribuer à la SPL des contrats de la commande publique sans publicité ni mise en concurrence.

Il est donc proposé de confier, à compter du 1^{er} janvier 2024, et pour une durée de deux ans, un marché de gestion et développement d'un service d'animation jeunesse intercommunal.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'attribuer le marché de gestion et de développement d'un service d'animation jeunesse intercommunal à la SPL Durance Pays d'Aigues ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** le marché de gestion et de développement d'un service d'animation jeunesse intercommunal à la SPL Durance Pays d'Aigues ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

27 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Mylène GARCIN
Secrétaire de séance

Robert TCHOBDRÉNOVITCH
Président

